

Piganiol (André). *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*

Amable Audin

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Audin Amable. Piganiol (André). *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 42, fasc. 1, 1964. Antiquité — Oudheid. pp. 133-135;

[http://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_1964\\_num\\_42\\_1\\_2512\\_t1\\_0133\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1964_num_42_1_2512_t1_0133_0000_2)

---

Document généré le 08/05/2016

vons ici seront certainement surmontées lorsque l'institut de Liège nous apportera d'autres publications pour compléter celle qu'il nous offre aujourd'hui.  
— Pierre GRIMAL.

**Piganiol (André).** *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange* (Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1962) ; un vol. in-4° de 434 pp., XLVII pl., 1 dépliant h.t.

C'est une étonnante découverte que rapporte ce beau volume, et pour moi une réelle joie que d'avoir à en faire une recension dont je redoute seulement qu'elle ne trahisse à la fois un sujet dont on ne mesure que difficilement la surface, et les sentiments de respect et d'amitié que je professe pour les personnes dont les noms sont liés aux documents cadastraux d'Orange.

Sans doute est-ce en l'année 35 avant notre ère que l'Empereur Auguste décida la création de la colonie Julia Firma Arausio Secundanorum, destinée aux vétérans de la légion II Gallica qui avaient jadis combattu avec César en Espagne, puis avec Octave contre Sextus Pompée, pour être finalement licenciés à la suite d'une mutinerie. A leur intention fut confisqué un vaste territoire, étendu de Montélimar au nord, aux approches de Vaison et Carpentras à l'est, d'Avignon au sud et approximativement limité à l'ouest par le Rhône. Ce territoire englobait une grande partie, sinon la totalité des terres des Tricastins, et peut-être une fraction de celles des Memini de Carpentras, les uns et les autres dépendant de la nation des Cavares.

L'opération fut réalisée avec une brutalité absolue : confiscation pure et simple. Et si plus tard une partie du sol fut restituée aux Tricastins, elle n'intéressa que des terres incultes qui, il est vrai, étaient et sont encore très importantes dans cette région de garrigues coupées de torrents caillouteux et instables.

A cette opération hautement « colonialiste », un cadre solide et rassurant fut apporté par le carroyage du terrain confisqué. Les lots ainsi déterminés, disons les centuries, étaient ordonnés selon les deux axes perpendiculaires : *cardo* du nord au sud, *decumanus* de l'est à l'ouest. Chaque centurie recevait ensuite un état-civil. Au nord du *decumanus*, elles étaient désignées par le sigle S D (*sinistra decumanum*), au sud D D (*dextra decumanum*), à l'ouest du *cardo* C K (*citra kardinem*), à l'est V K (*ultra kardinem*). A ces sigles était ajouté un chiffre désignant la rangée en s'éloignant de l'axe. Si bien qu'une centurie était définie sans équivoque par ses coordonnées : ainsi DDXIIICKXVI qualifie le lot placé dans la 13<sup>e</sup> rangée au sud du *decumanus* et dans la 16<sup>e</sup> à l'ouest du *cardo*.

Ce carroyage idéal fut ensuite matérialisé sur les grandes plaques de marbre affichées contre les murs du Tabularium pour y être consultées aisément. Dans la suite, les plaques furent brisées en une infinité de fragments, et ce fut l'œuvre du chanoine Sautel que d'aller les rechercher systématiquement dans le sous-sol orangeois. Naturellement la récolte n'atteignit pas, de loin, la totalité des fragments, et l'exploitation de ceux qui furent recueillis posa des

problèmes que l'on aurait pu croire insolubles. En fait, rien n'aurait été possible si l'on n'avait pu lire, sur nombre de fragments, l'état-civil des centuries intéressées.

A cette étape se présenta une nouvelle difficulté. Les fragments n'appartenaient pas à un seul cadastre, mais, on le découvrit, à trois différents. Toutes les astuces furent alors utilisées pour situer chaque fragment dans son contexte particulier : étude de la lettre, du matériau, de l'épaisseur de la plaque, de l'aspect de son revers et de la façon dont il avait été préparé. C'est le résultat de cet immense labeur que M. A. Piganiol présente à la curiosité des archéologues. Il est magnifique.

Le cadastre A est connu par 47 fragments identifiés. Il n'est ni le plus important ni le plus intéressant des trois. Il se différencie des deux autres en ce qu'il est orienté sur l'est et que les centuries y sont doubles : 710 m sur 1420. Peu de particularités sont identifiables sur le terrain, à part le lieu nommé *groma* — de l'instrument utilisé par le fondateur pour observer le soleil à son lever à partir du carrefour des deux axes — et qui se situe proche d'une île d'un torrent longé par deux routes. Entre l'Ouvèze et l'Aigues, le choix des éditeurs s'est porté sur le second. Ils ont également trouvé de fortes raisons pour dater ce document de l'an 77 en le mettant en relation avec une importante inscription dont les débris proviennent du même gisement. La création de ce cadastre entrerait alors dans le cadre des vastes opérations conduites par Vespasien pour la restitution des « publica » capturées sans titre par des particuliers.

Le cadastre B est le plus étendu : le terrain couvert mesure 44 kms de Montélimar à Orange, et 14 d'ouest en est. Il est aussi le mieux fourni puisque 146 fragments ont été identifiés. Il révèle de nombreuses indications géographiques, rivières et routes, et sa *groma* se situe au sud-est de Lapalud, dans le prolongement du *decumanus* du cadastre A. Mais ici l'orientation est à l'ouest et les parcelles carrées mesurent 710 m sur 710. Le document est riche en indications secondaires. Pour l'onomastique par les noms des colons à qui furent assignés des lots. Pour l'histoire en ce qu'il permet de localiser les terres, d'ailleurs qualifiées d'incultes, rendues aux Tricastins. Toutes sont situées au nord du Lez, dans la zone de collines couvertes de garrigues broussailleuses qui s'étend autour du bourg de Saint Paul-Trois-Châteaux, dont le nom dissimule à peine celui des Tricastins. Et justement, ne doit-on pas mettre cette restitution de terres aux anciens possesseurs en relation avec la fondation de la colonia Flavia Tricastinorum (l'actuel Saint-Paul) ? Ce qui autorise à dater le cadastre B du début du II<sup>e</sup> siècle.

Plus tardif encore, le cadastre C n'a livré que 28 fragments. Assez pour constater qu'il est orienté à l'ouest, qu'il se localise entre Orange, Vaison et Carpentras, et que la *groma* se situe aux environs de Sarriens. Il serait de faible intérêt s'il ne livrait, à l'extrémité ouest, un ensemble de bras fluviaux déterminant ce qu'il nomme les « insulae Furianae ». Les éditeurs n'ont pas de peine à nous persuader qu'il s'agit d'îles du Rhône, aujourd'hui assez

différentes de ce qu'elles étaient dans l'antiquité, mais qu'il faut localiser au sud-ouest d'Orange, entre Caderousse et Roquemaure. Elles auraient été récupérées, semble-t-il, par Q. Curtius Rufus sur les Volques du Languedoc.

Le gisement d'Orange a livré d'autres documents, provenant aussi du *Tabularium publicum* de la colonie. Je n'étendrai pas ce qui ne peut être qu'une brève récénsion à leur analyse, non plus qu'aux problèmes que posent *merides, aerae* et *subcesiva*. Car il est temps de conclure. Et comment le faire autrement qu'en adressant à l'auteur de cet ouvrage, comme à ses collaborateurs, des remerciements pour un travail monumental auquel, avant tout autre, devront obligatoirement se référer les auteurs des études futures sur la romanisation de la Gaule ? Par lui, le sujet se trouve entièrement renouvelé. — Amable AUDIN.

**Wuilleumier (Pierre).** *Inscriptions latines des Trois-Gaules* (Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1963) ; un vol. in-4° de 260 pp.

Quelque 480 inscriptions nouvelles, 66 déjà connues mais appelant des rectifications, au total 546, telle est la magnifique récolte que M. P. Wuilleumier nous présente dans ce livre destiné à rassembler toutes les découvertes épigraphiques postérieures à la publication du *Corpus* d'Hirrschfeld. Encore n'inclué-je dans ce décompte que la partie lapidaire du travail.

Cette masse de 546 inscriptions, imagine-t-on ce qu'elle représente ? L'équivalent de l'étonnante collection conservée sous les galeries du Musée Saint-Pierre, à Lyon, c'est-à-dire le plus important rassemblement de pierres gravées existant en France, et à côté duquel, hors de France, peu méritent d'être mis en parallèle.

Comment se répartissent les blocs ? Pour l'Aquitaine, 212, avec une condensation de 126 dans le pays des Convennes, 154 pour la Lyonnaise dont 97 pour Lyon, 93 pour la Belgique, 17 pour la région englobant Séquanes, Lingons et Rauraques, 37 pour la zone alsacienne des Triboques. Plus 31 milliaires découverts dans toutes les parties du pays et dont le plus ancien remonte à Claude.

Bien sûr, ces inscriptions ne sont pas inédites, et M. Wuilleumier ne manque pas de les munir de leur état-civil bibliographique. Bien sûr, toutes ne sont pas d'égal intérêt, et il y faut compter quelques fragments indéchiffrables. Mais à côté, que de monuments dignes d'une longue attention ! J'en cite quelques-uns au hasard, et peut-être bien en forçant un peu le hasard.

C'est d'abord toute la série de dédicaces des Convennes à des dieux aux noms étranges : Erriape, Baiasis, Sutugius, Ilun, Carpantus, Eberrius, Abellio, Ilixo. Notons également la base honorifique à Héliogabale, tirée des fondations du vieux pont du Rhône, et qui révèle l'existence d'un groupement interprovincial des citoyens romains avec mention nominale de chacune des Trois-Gaules. Également l'inscription dédicatoire de l'amphithéâtre du Confluent, miraculeusement apparue l'année où Lyon célébrait son bimillénaire, et qui, complétée par une inscription de Saintes, permet de remonter de